



Ordonnance de télécom CRTC 2007-29

Ottawa, le 26 janvier 2007

Distributel Communications Limited

Référence : 8643-D11-200615544

Manuel de procédures relatives à l'accès EIB/ERCC

1. Le Conseil a reçu une demande présentée par Distributel Communications Limited (Distributel) le 27 novembre 2006 et modifiée le 18 janvier 2007, en vue de faire approuver son Manuel de procédures relatives à l'accès des entreprises intercirconscriptions de base/échange de registres de comptes-clients (le manuel de procédures EIB/ERCC).
2. Le manuel de procédures EIB/ERCC de Distributel renferme les lignes directrices relatives à l'échange d'information entre la compagnie, qui exploite à titre d'entreprise de services locaux concurrente, et les entreprises de services intercirconscriptions.
3. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à la demande.
4. En juillet 2000, le Groupe de travail Plan de travail du Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion (CDCI) a élaboré un modèle de manuel de procédures EIB/ERCC (le modèle CDCI) destiné à l'industrie des télécommunications. Les plus récentes mises à jour du modèle ont été approuvées par le Conseil dans la décision *Comité directeur du CRTC sur l'interconnexion – Points de consensus*, Décision de télécom CRTC 2003-80, 26 novembre 2003.
5. Le Conseil conclut que le manuel de procédures EIB/ERCC déposé par Distributel est conforme à la dernière version du modèle CDCI. Le manuel renferme les renseignements nécessaires concernant le traitement des EIB et il est compatible avec les manuels de procédures EIB/ERCC approuvés récemment pour d'autres compagnies.
6. Par conséquent, le Conseil **approuve** le manuel de procédures EIB/ERCC de Distributel.

Secrétaire général

Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>